

MODALITES D'ACCES AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX LIGUE SUD – SAISON 2024-2025

L'accession à l'ensemble des Championnats Régionaux de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur est soumise à une sélection.

1. Championnats Régionaux de Vitesse

Conformément aux *REGLES D'ACCES ET DE PARTICIPATION aux compétitions d'escalade, §1.1*, tous les concurrents [...] de la ligue, répondant aux critères d'inscription, sont obligatoirement admis au championnat départemental ou régional. L'organisateur est tenu d'accepter tous les concurrents répondants aux critères dans [...] ou sa ligue.

La Commission Régionale des Compétitions a proposé les critères suivants, validés par le Comité Directeur de la Ligue : absence de quotas pour la participation aux championnats régionaux de vitesse. Tous les licenciés de la Ligue Sud Provence Alpes Côte d'Azur répondant aux critères d'inscription pourront donc s'inscrire.

N.B. : En complément, dans la limite de 5 places par catégorie d'âge et de sexe, des compétiteurs de la Ligue Corse pourront s'inscrire sur cette compétition.

Pour le championnat régional, les clubs inscrivent et paient les droits d'inscription de leurs compétiteurs directement via le site web de la Fédération. (A l'exception des titulaires d'une licence hors club qui procèdent à une inscription individuelle).

Conformément aux *REGLES D'ORGANISATION ET DE DEROULEMENT des compétitions d'escalade, §1.5.4*, les clubs des participants doivent être en mesure de proposer la nomination de juges de voie [...] selon les conditions suivantes :

- 1 juge [...] à partir de 3 compétiteurs inscrits par le club ;
- 2 juges [...] à partir de 10 compétiteurs inscrits par le club ;
- 3 juges [...] à partir de 15 compétiteurs inscrits par le club.

Une pénalité financière de 100€ par officiel manquant sera ajoutée automatiquement aux droits d'inscriptions compétiteurs. Le montant total devra obligatoirement être payé pour valider les inscriptions.

La Commission Régionale des Compétitions rappelle à cet effet qu'en l'absence de juges officiels (i.e. juge de niveau 1, 2 ou 3) selon les modalités ci-avant, la pénalité financière de 100€ par officiel manquant devra être payée avant la fin du pointage le matin de la compétition.

En l'absence de paiement, les inscriptions des compétiteurs du club ne seront pas validées, et aucun remboursement ne pourra être exigé.

2. Championnats Régionaux U12-U14

Conformément aux *REGLES D'ACCES ET DE PARTICIPATION aux compétitions d'escalade, §1.8*, le championnat régional U12-U14 est accessible aux catégories U12 et U14, garçons et filles.

Les modalités d'accès au championnat régional sont proposées par les Commissions Compétitions de chaque ligue et validées par le Département Compétition avant le 30/09 de chaque année.

La Commission Régionale des Compétitions a proposé les critères suivants, validés par le Comité Directeur de la Ligue : absence de quotas pour la participation aux championnats régionaux U12 / U14. Tous les licenciés de la Ligue Sud Provence Alpes Côte d'Azur répondant aux critères d'inscription pourront donc s'inscrire.

N.B. : En complément, dans la limite de 5 places par catégorie d'âge et de sexe, des compétiteurs de la Ligue Corse pourront s'inscrire sur cette compétition.

Pour le championnat régional, les clubs inscrivent et paient les droits d'inscription de leurs compétiteurs directement via le site web de la Fédération. (A l'exception des titulaires d'une licence hors club qui procèdent à une inscription individuelle).

Conformément aux *REGLES D'ORGANISATION ET DE DEROULEMENT des compétitions d'escalade, §1.5.4*, les clubs des participants doivent être en mesure de proposer la nomination de juges de voie ou de bloc et des assureurs (selon la discipline) selon les conditions suivantes :

- 1 juge de voie ou de bloc et un assureur à partir de 3 compétiteurs inscrits par le club ;
- 2 juges et 2 assureurs à partir de 10 compétiteurs inscrits par le club ;
- 3 juges et 3 assureurs à partir de 15 compétiteurs inscrits par le club

Une pénalité financière de 100€ par officiel manquant sera ajoutée automatiquement aux droits d'inscriptions compétiteurs. Le montant total devra obligatoirement être payé pour valider les inscriptions.

La Commission Régionale des Compétitions rappelle à cet effet qu'en l'absence des juges officiels (i.e. juge de niveau 1, 2 ou 3) et/ou assureurs (passeport orange escalade minimum) selon les modalités ci-avant, la pénalité financière de 100€ par officiel manquant devra être payée avant la fin du pointage le matin de la compétition.

En l'absence de paiement, les inscriptions des compétiteurs du club ne seront pas validées, et aucun remboursement ne pourra être exigé.

/!\ Les droits d'inscription d'un compétiteur inscrit au championnat régional ne répondant pas aux critères de sélection seront perdus.

Toute absence non justifiée au plus tard à la clôture des inscriptions ne pourra pas faire l'objet de quelconque remboursement.

3. Championnats Régionaux de Bloc et de Difficulté

Conformément aux *REGLES D'ACCES ET DE PARTICIPATION aux compétitions d'escalade, §1.1*, tous les concurrents du département ou de la ligue, répondant aux critères d'inscription, sont obligatoirement admis au championnat départemental ou régional. L'organisateur est tenu d'accepter tous les concurrents répondants aux critères dans [...] ou sa ligue.

Les critères d'accès sont définis aux §3.1 du présent document pour ce qui concerne les quotas entre les championnats départementaux et les championnats régionaux, et §3.2 du présent document pour ce qui concerne les qualifiés directs.

N.B. : En complément, dans la limite de 5 places par catégorie d'âge et de sexe, des compétiteurs de la Ligue Corse pourront s'inscrire sur ces compétitions.

Pour le championnat régional, les clubs inscrivent et paient les droits d'inscription de leurs compétiteurs directement via le site web de la Fédération. (A l'exception des titulaires d'une licence hors club qui procèdent à une inscription individuelle).

Conformément aux *REGLES D'ORGANISATION ET DE DEROULEMENT des compétitions d'escalade, §1.5.4*, les clubs des participants doivent être en mesure de proposer la nomination de juges de voie ou de bloc et des assureurs (selon la discipline) selon les conditions suivantes :

- 1 juge de voie ou de bloc et un assureur à partir de 3 compétiteurs inscrits par le club ;
- 2 juges et 2 assureurs à partir de 10 compétiteurs inscrits par le club ;
- 3 juges et 3 assureurs à partir de 15 compétiteurs inscrits par le club

Une pénalité financière de 100€ par officiel manquant sera ajoutée automatiquement aux droits d'inscriptions compétiteurs. Le montant total devra obligatoirement être payé pour valider les inscriptions.

La Commission Régionale des Compétitions rappelle à cet effet qu'en l'absence des juges officiels (i.e. juge de niveau 1, 2 ou 3) selon les modalités ci-avant, la pénalité financière de 100€ par officiel manquant devra être payée avant la fin du pointage le matin de la compétition.

En l'absence de paiement, les inscriptions des compétiteurs du club ne seront pas validées, et aucun remboursement ne pourra être exigé.

/!\ Les droits d'inscription d'un compétiteur inscrit au championnat régional ne répondant pas aux critères de sélection seront perdus.

Toute absence non justifiée au plus tard à la clôture des inscriptions ne pourra pas faire l'objet de quelconque remboursement.

3.1. Quotas d'accès aux championnats régionaux de bloc et de difficulté

Les quotas départementaux pour l'accès aux championnats régionaux (Jeunes et Séniors) sont proposés par les Commissions Compétition de chaque ligue et validés par le Département Compétition avant le 30/09 de chaque année et seront publiés sur le site internet de la ligue. Le nombre de places ouvertes sur un championnat régional ne pourra être inférieur à 50 pour la catégorie sénior hommes et femmes et à 30 pour les catégories jeunes hommes et femmes.

Passé la date limite d'inscription, les sélectionnés à l'issue de leur championnat départemental qui n'auront pas confirmé leur participation avec le règlement des droits, seront remplacés par les grimpeurs classés à la suite lors du championnat départemental.

S'il n'a pas été organisé de championnat dans un département, les comités territoriaux devront fournir à leur ligue une liste nominative de concurrents dans la limite des quotas attribués, en fonction du classement national et pour les compétiteurs non classés, dans l'ordre d'arrivée des demandes.

La liste devra être transmise au plus tard 15 jours avant le 1^{er} jour des championnats régionaux de la discipline considérée.

La Commission Régionale des Compétitions a proposé les critères suivants, validés par le Comité Directeur de la Ligue.

Pour chaque catégorie, les quotas sont répartis entre les départements à partir de la moyenne des deux (02) critères ci-dessous, avec un minimum de 5 places par catégorie d'âge et de sexe et un maximum de 15 places par catégorie d'âge et de sexe, sur une base de :

- Pour la difficulté :
 - o 40 compétiteurs par catégorie d'âge et de sexe pour les catégories U16, U18 et U20 ;
 - o 50 places par sexe dans la catégorie séniors.
- Pour le bloc :
 - o 40 places par catégorie d'âge et de sexe pour les catégories U16, U18 et U20 ;
 - o 50 places par sexe dans la catégorie séniors.

a) **Critère de participation** : Parmi les compétiteurs de la Ligue SUD classés au classement national de la saison N-1 et regroupés dans leur catégorie de la saison N, on calcule le pourcentage de compétiteurs pour chaque département.

b) **Critère de résultats** : Pour chaque catégorie, on calcule le total des points des 3 premiers grimpeurs de chaque département (du 1^o : 60 points au 60^o : 1 point) lors du Championnat Régional de la saison N-1 et on en déduit un pourcentage par département. Les compétiteurs qualifiés directement pour les championnats régionaux (critères du §3.2 a) à e)), ne sont pas à prendre en compte dans ces quotas.

Quotas départementaux vers régionaux de Bloc – Saison 2024-2025								
Département	U16F	U16H	U18F	U18H	U20F	U20H	SF	SH
04	6	5	5	5	5	5	5	5
05	8	9	10	11	5	10	12	7
06	9	8	9	8	5	5	5	12
13	10	12	11	13	15	11	15	14
83	5	5	6	5	8	11	15	15
84	7	5	5	5	5	5	5	5
Total	45	44	46	47	43	47	57	58

Quotas départementaux vers régionaux de Difficulté – Saison 2024-2025								
Département	U16F	U16H	U18F	U18H	U20F	U20H	SF	SH
04	5	5	5	5	5	5	5	7
05	8	8	11	10	12	10	15	7
06	10	10	9	9	5	6	9	9
13	12	12	11	11	15	12	5	11
83	5	5	7	7	14	9	15	15
84	8	5	5	5	5	5	5	5
Total	48	45	48	47	56	47	54	54

En cas de quotas non utilisés par un CT pour l'accès au championnat régional, les quotas seront redistribués sur les autres CT selon les critères d'inscription suivants :

- a) Compétiteurs classés dans les 250 premiers du classement national permanent de la catégorie d'âge et de sexe ;
- b) Par ordre d'arrivée des inscriptions.

3.2. Qualifications directes

Les compétiteurs répondants aux critères suivants bénéficient d'une qualification directe aux championnats régionaux, à savoir :

a) Compétiteurs et compétitrices qualifiés directement à un championnat de France dans une discipline (à l'exception des jeunes qualifiés via le classement coupe de France) ;

Se référer à la liste publiée sur le site fédéral de la FFME : Escalade / Compétition / Textes et Règlements / Sélections et quotas.

N.B. : Un compétiteur qualifié directement à un Championnat de France (bloc ou difficulté) sera qualifié directement aux 2 Championnats Régionaux de bloc et de difficulté (à l'exception des compétiteurs qualifiés via le classement coupe de France qui ne seront qualifiés que dans la discipline considérée).

b) Compétiteurs et compétitrices sélectionnés en équipe de France la saison précédente ou en cours (jeunes ou séniors, sans condition de résultat particulier) ;

- Se référer à la liste publiée sur le site fédéral de la FFME : Escalade / Compétition / Textes et Règlements / Sélections et quotas ;

- Avec changement de catégorie (y compris U20 à Sénior) ;

- Un compétiteur sélectionné dans une équipe de France (Bloc, Difficulté ou Vitesse) sera qualifié directement aux 2 Championnats Régionaux de bloc et de difficulté ;

- Pour les jeunes surclassés, la sélection en équipe de France jeune permet la qualification directe dans la catégorie Sénior.

c) Compétiteurs et compétitrices qualifiés directement à la ½ finale du championnat de France de la discipline du championnat régional (i.e. un compétiteur qualifié direct à la ½ finale du championnat de France de bloc n'est pas directement qualifié au championnat régional de difficulté) ;

d) Champions régionaux en titre de la discipline considérée y compris s'ils changent de catégorie ;

e) Les trois (03) (nombre fixé par la ligue) premiers compétiteurs régionaux du classement national de bloc (pour les championnats régionaux de bloc) ou de difficulté (pour les championnats régionaux de difficulté) arrêté au 1er septembre de l'année précédente ;

f) ~~Président de jury ou Juges ou chef ouvrier ou ouvriers ou ayant officiés sur les championnats départementaux et classés dans les y premiers compétiteurs régionaux du classement national de bloc arrêté au 1er septembre de l'année précédente (y = nombre fixé par la ligue).~~

Pour bénéficier de cette mesure, la demande doit être obligatoirement être envoyée à la Commission compétition de la Ligue avant le début du Championnat départemental considéré.

Les concurrents qualifiés directement pour un championnat Régional le sont à titre nominatif et ne peuvent donc pas être remplacés en cas de désistement.

3.3. Dérogations

Dans l'hypothèse où un championnat départemental se tiendrait le même jour qu'une Coupe de France, sous réserve qu'une demande soit adressée à la Ligue par le CT concerné, les compétiteurs sélectionnés à ladite Coupe de France, seront qualifiés au championnat régional à venir.

Critères validés par le Comité Directeur de la Ligue en date du 24 juin 2024, amendés le 30 septembre 2024

LISTE DES QUALIFIES DIRECTS

a) Qualifiés directs à un championnat de France dans une discipline (à l'exception des jeunes qualifiés via le classement coupe de France) ;

Qualifiés directs aux Championnats Régionaux Séniors

Diego FOURBET - FACE L'Argentière la Bessée

Yannis GAUTIER - Briançon Escalade

Jules MARCHALAND - Val de Grimpe

Erwan LEGRAND - 7a Urban Roc

Qualifiés directs aux Championnats Régionaux Jeunes

Erwan LEGRAND - 7a Urban Roc

b) Membres des équipes de France 2023-2024 ou 2024-2025

Diego FOURBET - FACE L'Argentière la Bessée

Pierre LE CERF - Union Sportive Cagnes

Maël MUSSON - Briançon Escalade

Lucas BANSE - Val de Grimpe

Rémi GAUTIER - Briançon Escalade

Yannis GAUTIER - Briançon Escalade

Erwan LEGRAND - 7a Urban Roc

Jules MARCHALAND - Val de Grimpe

Salomé ROMAIN - Briançon Escalade

c) La liste de ce critère sera publiée ultérieurement

d) Champion(ne)s régionaux en titre

Qualifiés directs pour les Championnats régionaux de Bloc

- PASSEMARD Elisa (BRIANCON ESCALADE) – Championne régionale U16 2024
- GAUTIER Rémi (BRIANCON ESCALADE) – Champion régional U16 2024
- GRIOT Léa (BRIANCON ESCALADE) – Championne régionale U18 2024
- BORNACHOT Mahé BRIANCON ESCALADE) – Champion régional U18 2024
- LANFRANCHI Aurore (A.S. GRIMPER) – Championne régionale U20 2024
- CHAPPE Mathis (FOURNEL ARGENTIERE) – Champion régional U20 2024
- PALMER Emma (Licence HORS CLUB) – Championne régionale Séniors 2024
- KAISER François (A.S. GRIMPER) – Champion régional Séniors 2024

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Qualifiés directs pour les Championnats régionaux de Difficulté

- LEREBOURS Léane (UNION SPORTIVE CAGNES) – Championne régionale U16 2024
- GOVERNALE Thomas (A.S. GRIMPER) – Champion régional U16 2024
- GRIOT Léa (BRIANCON ESCALADE) – Championne régionale U18 2024
- MORETTI Lilian (BRIANCON ESCALADE) – Champion régional U18 2024
- LANFRANCHI Aurore (A.S. GRIMPER) – Championne régionale U20 2024
- MUSSON Mael (BRIANCON ESCALADE) – Champion régional U20 2024
- MATHERON Camille (C.A.F. GAP) – Championne régionale Séniors 2024
- LOPEZ Emmanuel (BLOC SESSION PERTUIS) – Champion régional Séniors 2024

e) 3 premiers régionaux du classement national

Qualifiés directs pour les Championnats régionaux de Bloc

Nom	Club	Catégorie 2024	Catégorie 2025
PASSEMARD Elisa	BRIANCON ESCALADE	U16F	U18F
ZUBKOV Arina	A.S. GRIMPER	U16F	U18F
LAURICELLA Chloe	A.S. GRIMPER	U16F	U18F
GOVERNALE Thomas	A.S. GRIMPER	U16H	U18H
TERRAPON Gabriel	S.M.U.C. ESCALADE	U16H	U16H
GAUTIER Rémi	BRIANCON ESCALADE	U16H	U18H
GRIOT Léa	BRIANCON ESCALADE	U18F	U20F
FRATANI DANIEL Elisa	CLUB OMNISPORTS VALBONNE	U18F	U18F
CELESCHI Eva	A.S. GRIMPER	U18F	U20F
MEZARD Tom	A.S. GRIMPER	U18H	U20H
BERLIOZ Romeo	BRIANCON ESCALADE	U18H	U18H
BORNACHOT Mahé	BRIANCON ESCALADE	U18H	U20H
ABRAM Juliette	FOURNEL ARGENTIERE CLUB ESCALADE	U20F	SF
COSTE Agathe	BRIANCON ESCALADE	U20F	U20F
LANFRANCHI Aurore	A.S. GRIMPER	U20F	U20F
CHAPPE Mathis	FOURNEL ARGENTIERE CLUB ESCALADE	U20H	U20H
COLLARD Thibaut	FOURNEL ARGENTIERE CLUB ESCALADE	U20H	SH
MUSSON Mael	BRIANCON ESCALADE	U20H	U20H
PAYAGE Jessica	CULTURE ROC	SF	SF
LESORT Louise	CULTURE ROC	SF	SF
FOISSY Clara	A.S. GRIMPER	SF	SF
SARAZIN Loan	VAL DE GRIMPE	SH	SH
KAISER François	A.S. GRIMPER	SH	SH
COLLARD Thibaut	FOURNEL ARGENTIERE CLUB ESCALADE	SH	SH

Qualifiés directs pour les Championnats régionaux de Difficulté

Nom	Club	Catégorie 2024	Catégorie 2025
<u>ZUBKOV Arina</u>	A.S. GRIMPER	U16F	U18F
<u>LEREBOURS Léane</u>	UNION SPORTIVE CAGNES	U16F	U16F
<u>MORAL Margot</u>	BRIANCON ESCALADE	U16F	U16F
<u>GAUTIER Rémi</u>	BRIANCON ESCALADE	U16H	U18H
<u>COLLARD Nathan</u>	A.S. GRIMPER	U16H	U16H
<u>MUSSON Nathan</u>	BRIANCON ESCALADE	U16H	U16H
<u>GRIOT Léa</u>	BRIANCON ESCALADE	U18F	U20F
<u>LEON Aéna</u>	BRIANCON ESCALADE	U18F	U18F
<u>CELESCHI Eva</u>	A.S. GRIMPER	U18F	U20F
<u>LEGRAND Erwan</u>	7A URBAN ROC	U18H	U18H
<u>BANSE Lucas</u>	VAL DE GRIMPE	U18H	U18H
<u>BORNACHOT Mahé</u>	BRIANCON ESCALADE	U18H	U20H
<u>ABRAM Juliette</u>	FOURNEL ARGENTIERE CLUB ESCALADE	U20F	SF
<u>FERNANDEZ Shana</u>	ROQVERTICAL	U20F	U20F
<u>COSTE Agathe</u>	BRIANCON ESCALADE	U20F	U20F
<u>COLLARD Thibaut</u>	FOURNEL ARGENTIERE CLUB ESCALADE	U20H	SH
<u>MUSSON Mael</u>	BRIANCON ESCALADE	U20H	U20H
<u>BONHOMME Noé</u>	FOURNEL ARGENTIERE CLUB ESCALADE	U20H	SH
<u>MATHERON Camille</u>	C.A.F. GAP	SF	SF
<u>LESORT Louise</u>	CULTURE ROC	SF	SF
<u>PAYAGE Jessica</u>	CULTURE ROC	SF	SF
<u>MARCHALAND Jules</u>	VAL DE GRIMPE	SH	SH
<u>GAUTIER Yannis</u>	BRIANCON ESCALADE	SH	SH
<u>DURAND Geoffrey</u>	ASPTT DIGNE	SH	SH